



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 005-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.6

Déposée le : 20.01.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gnägi (Walperswil, PBD) (porte-parole)
Rappa (Burgdorf, PBD)
Gerber (Schüpfen, PBD)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 05.03.2020

N° d'ACE : 767/2020 du 1^{er} juillet 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Courses de ski en péril dans l'Oberland – le canton doit apporter son soutien

Le Conseil-exécutif est chargé d'ouvrir des négociations avec les organisateurs des courses de ski d'Adelboden et de Wengen au sujet d'un engagement financier du canton de Berne. Etant donné le rayonnement mondial de ces deux courses, le canton de Berne doit désormais y contribuer financièrement.

Développement :

Les courses de ski qui se déroulent à Adelboden et à Wengen comptent parmi les plus connues et attirent chacune des dizaines de milliers de visiteurs et visiteuses. Selon les dires du président du comité d'organisation d'Adelboden et de celui de Wengen, les organisations font face à des problèmes financiers. Sans soutien financier public, l'avenir de ces deux courses est sérieusement menacé. Contrairement aux cantons du Valais et des Grisons, qui contribuent à leurs courses à hauteur d'environ un tiers des charges totales, le canton de Berne n'apporte aucune aide financière directe, mais soutient les organisations sous forme d'heures de travail de la protection civile. Compte tenu du rayonnement touristique de ces deux courses de ski dans l'Oberland bernois, il est indispensable qu'elles bénéficient désormais d'un soutien financier du canton. Le Conseil-exécutif recherchera une solution satisfaisante dans le cadre de négociations avec les organisateurs.

Motivation de l'urgence : Les problèmes financiers pourraient menacer les éditions de l'année prochaine. Il est donc impérieux d'agir.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif reconnaît l'importance des deux courses de Coupe du monde de ski qui se déroulent à Adelboden et à Wengen en termes de rayonnement médiatique international et d'impact sur la création de valeur sur place. Il est conscient du fait que la commercialisation toujours plus importante des courses de ski internationales entraîne une hausse constante des exigences techniques et financières posées aux organisateurs, et donc une dépendance accrue des sites vis-à-vis des sponsors et des fonds publics. Cependant, au vu des débats sur le climat et afin de garantir une organisation durable – également au niveau financier – des deux courses de ski, le Conseil-exécutif estime qu'il est indispensable que le soutien cantonal fasse l'objet d'un examen régulier et minutieux.

Le canton de Berne a déjà participé aux coûts pour les interventions de la protection civile lors des précédentes éditions des courses de ski d'Adelboden et de Wengen dans le cadre d'un crédit d'engagement pluriannuel. En janvier 2015, le Conseil-exécutif a accordé un crédit d'engagement pluriannuel (crédit d'objet) pour la prise en charge des coûts non couverts consécutifs aux interventions de la protection civile lors des courses de coupe du monde de ski à Adelboden et à Wengen¹. Le montant du crédit pour les années 2016 à 2020 s'élève à 750 000 francs au total et a jusqu'à présent été utilisé comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020*
Adelboden	105 215.00	100 787.50	96 415.00	107 552.50	...
Wengen	55 000.00	55 000.00	38 961.10	72 875.00	67 457.50

* : Adelboden 2020 : le décompte n'a pas encore été établi (état au 2 juin 2020).

Sur demande, les organisateurs des courses de Coupe du monde de ski peuvent être exonérés d'une partie importante des frais de police nécessaires pour la manifestation. Au cours des précédentes années, ils ont ainsi pu économiser un montant d'environ 50 000 francs par an. En 2017, dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR), une contribution supplémentaire unique de 100 000 francs a été versée à la plateforme Hospitality des courses du Lauberhorn se déroulant à Wengen. En 2019, dans le cadre de la loi sur le développement du tourisme (LDT)², une contribution supplémentaire unique de 100 000 francs a été versée pour l'organisation des courses de la coupe du monde FIS se déroulant à Adelboden.

La révision de la loi sur le développement du tourisme (LDT) en 2018 a fourni une base légale pour le soutien périodique de ces manifestations internationales. A partir de 2021, les demandes de subventionnement correspondantes seront évaluées individuellement et les subventions seront versées sur la base de la LDT dans le cadre du budget disponible pour les deux courses – à condition que les courses continuent d'être organisées en tant que courses de la Coupe du monde FIS. Les subventions se basent en principe sur la création de valeur, l'effet publicitaire international ainsi que la participation des sites organisateurs et de tiers. Parmi les autres critères à prendre en considération figurent notamment les comptes de l'édition 2020, la situation financière globale des organismes responsables des projets et les budgets concrets pour les prochaines courses.

Les services compétents au sein du canton sont depuis longtemps déjà en contact avec les deux organismes responsables des projets. En outre, la future procédure concernant l'organisation et le financement des courses de Coupe du monde FIS a pu être ébauchée lors d'une réunion au sommet qui s'est tenue le 28 mai 2020 en présence de la conseillère fédérale Viola Amherd. Le Conseil-exécutif part du principe que le canton de Berne pourra prendre les décisions de financement correspondantes à temps pour les prochaines courses. Le montant n'a cependant pas encore été fixé.

¹ ACE 26-2015

² RSB 935.211

Le Conseil-exécutif propose donc d'adopter la motion et de la classer.

Destinataire

- Grand Conseil